

Rémunérations

Ils sont où
mes 10% ?

Rémunérations/carrières

Quoi retenir des évolutions à venir ?

Mesures liées à la carrière				
		Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?
SOCLE	RECLASSEMENT	Stagiaires		Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUS les types de concours (externe, interne, 3 ^e voie)
	ACCÈS À LA HORS-CLASSE	Titulaires	À partir du 9 ^e échelon	Augmentation du ratio promouvables/ promus par corps 2022 : 18 % 2023 : 21 % 2024 : 22 % 2025 : 23 %
	ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE	Titulaires	À la hors-classe	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe
	ACCÈS ÉCHELON SPÉCIAL	Titulaires	Au 4 ^e échelon de la classe exceptionnelle	Avancement à l'ancienneté

Mesures liées à la rémunération				
		Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?
SOCLE	PRIME D'ATTRACTIVITÉ	Stagiaires	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	+ 795 € nets/an soit + 66,25 € nets/mois
		Titulaires	Augmentation pour les échelons 2 à 7	Gains nets/mois Éch. 2 + 55,60 € Éch. 3 + 94 € Éch. 4 + 119,67 € Éch. 5 + 126,75 € Éch. 6 + 114 € Éch. 7 + 42,75 €
		Contractuels		+ 300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois
	ISAE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS	PART FIXE	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation de l'Isae ou des indemnités de fonctions ou de sujétions.

On est loin des 10 % annoncés !

**Travailler plus pour gagner plus :
pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation !**

**Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser
le point d'indice, seule mesure équitable !**

PACTE	ISAE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/SUJÉTIONS	PART FONCTIONNELLE ISAE (pour les autres indemnités de fonctions/sujétions, les modalités de rémunérations restent à préciser)		1 250 € bruts/an par mission (3 missions maximum)	
			Titulaires	18 h de travail supplémentaire/an • Soutien ou approfondissement en 6 ^e (français ou mathématiques)	soit 62,83 € nets/heure
			Contractuels	24 h de travail supplémentaire/an • Devoirs faits • Soutien renforcé aux élèves en difficulté • Stages de réussite	soit 47,13 € nets/heure
			Missions annuelles supplémentaires • Projets pédagogiques innovants • Accompagnement renforcé des élèves à besoins particuliers	soit 94,25 € nets/mois	

